# ÉCO&ENTREPRISE

# Mark Zuckerberg à la peine pour convaincre le Sénat américain

- ► Entendu par le Sénat des Etats-Unis, le PDG de Facebook a concédé des erreurs et promis de
- ▶ Un acte de contrition apprécié, mais insuffisant pour les élus, favorables à une législation renforçant « changer » le réseau social la protection de la vie privée PAGES 2-3
- ▶ En Birmanie et au Sri Lanka, Facebook est accusé de laisser se propager les messages haineux



Le PDG de Facebook, le 10 avril, à Washington. ZACH GIBSON/AFP

#### **AUTOMOBILE VOLKSWAGEN SUR LE POINT** DE CHANGER DE PILOTE PAGE 5

## LAROCHE-MIGENNES, BASTION CHEMINOT EN DÉSHÉRENCE PAGES 4 ET 7

#### PERTES & PROFITS | ELECTROLUX

## INDUSTRIE: LA PIQÛRE DE RAPPEL

Ils étaient 1 000 il y a dix ans. Demain, ils ne seront plus que 24 à travailler dans l'immense usine d'électroménager de Revin (Ardennes), qui fit durant plus d'un siècle la fortune d'Arthur Martin puis d'Electrolux. Après la faillite de ce vieux site industriel, début janvier, un seul candidat, Delta Dore, s'est intéressé au dossier. Son offre, très partielle, devait être validée, mercredi 11 avril, par le tribunal de commerce de Compiègne. Faute de mieux... Après avoir fabriqué des millions de cuisinières, de réfrigérateurs, puis de lavelinge, Revin se contentera désormais d'assembler quelques petits moteurs de stores. Sur les 180 salariés encore inscrits à l'effectif, 156 vont en principe perdre leur emploi.

Des actions lancées en justice permettront de démêler les responsabilités des uns et des autres dans ce fiasco spectaculaire. Faut-il blâmer Electrolux, qui a décidé en 2012 de délocaliser sa production en Pologne, et a choisi pour reprendre le site une PME bien trop fragile? Accuser ce soustraitant, Selni, incapable de mener à bien la reconversion prévue ? Peut-être faudrait-il également citer à comparaître les gouvernements successifs. Aucun n'a su stopper la désindustrialisation française, dont

Revin est la dernière victime... La chute de l'ancien fleuron des Ardennes constitue une désagréable mais peut-être utile piqûre de rappel. Oui, l'économie française va mieux. Oui, les faillites refluent, baissant d'environ 6 % par an, selon les chiffres publiés mardi par la Banque de France. Oui, la production industrielle remonte doucement. Fin février, elle se situait, d'après l'Insee,

4 % au-dessus du niveau de 2015. La reprise est suffisante pour qu'une entreprise sur dix se heurte à un manque de personnel.

#### Déficit catastrophique

Pour autant, la France n'a pas réglé son problème industriel. Elle profite de l'embellie mondiale, mais moins que ses grands concurrents. Là où des pays comme l'Allemagne ont depuis longtemps dépassé leur production d'avant la crise de 2008-2009, la France reste, elle, bien en deçà. La part de marché des produits bleu-blanc-rouge demeure au plus bas dans l'Hexagone comme dans le monde, et, en matière d'industrie, le commerce extérieur affiche un déficit catastrophique : 48 milliards d'euros ces douze derniers mois. C'est que la France ne peut

guère miser sur ses coûts de production : un salarié y revient à 39 euros de l'heure, auatre fois plus qu'en Pologne, là où est parti Electrolux, et huit fois plus qu'en Bulgarie, selon la Commission européenne. Il faudrait donc séduire les clients par la qualité des produits. Or, la France n'y parvient guère, à part dans le luxe et l'aéronautique. « Toute tentative de réindustrialisation s'annonce difficile », en concluent l'économiste Patrick Artus et la journaliste Marie-Paule Virard dans leur essai Et si les salariés se révoltaient ? (Fayard, 176 p., 15 euros). Mais alors, quel avenir imaginer pour les vieilles terres industrielles ? A Revin, ex-capitale de la fonderie dont la population a déjà été divisée par deux en quarante ans, les anciens d'Electrolux jugent urgent de répondre à la question.

**DENIS COSNARD** 

### VU D'AILLEURS | CHRONIQUE PAR BRICE PEDROLETTI

## es « routes de la soie » sèment la zizanie en Europe

PÉKIN - correspondant

es «nouvelles routes de la soie» sont un vrai cassetête chinois pour les Européens. Car le projet-phare du président Xi Jinping est une offre alléchante: il fait miroiter aux Etats participants des investissements en infrastructures, ou de possibles commandes en partage avec les groupes chinois dans les pays tiers pour leurs propres entreprises. Or, c'est aussi une tentative de «globalisation aux caractéristiques chinoises », selon les mots de l'ambassadeur allemand en Chine: il s'agit, pour Pékin, de tisser un nouvel ordre économique mondial plus accommodant pour ses besoins et ses intérêts. Et de constituer une solide base arrière en cas de guerre commerciale – comme celle qui se profile avec les Etats-Unis.

Cette vaste entreprise a pour cheville ouvrière un memorandum of understanding (MoU), c'est-à-dire un «protocole d'accord » sur les « nouvelles routes de la soie », que la Chine cherche à signer, en bilatéral bien sûr, avec le plus grand nombre de pays participants. Un protocole d'accord certes non contraignant, mais qui rend public un engagement de chacun des pays sur des principes convenus mutuellement.

L'un des seuls exemplaires dévoilés à ce jour est celui signé en mars 2017 avec la Nouvelle-Zélande, seul pays occidental développé à l'avoir fait pour l'instant. En apparence, rien d'inquiétant dans les termes utilisés. A moins d'aborder la question sous l'angle de ce que la chercheuse Alice Ekman, de l'Institut français des relations internationales (IFRI), appelle «le fossé grandissant de définition» entre les notions de gouvernance (comme «libre-échange», «état de droit»...) employées par la diplomatie chinoise et ce qu'elles désignent pour la plupart des pays occidentaux.

#### « Principes sacro-saints »

Car toute une partie de l'Union européenne (UE), en l'occurrence son noyau historique et occidental, est plus que réticente à signer ces MoU chinois sans y inscrire les règles et exigences en vigueur dans l'UE en matière de conditions financières, d'appels d'offres ou encore de responsabilité sociale et économique. «On veut y mettre nos principes sacrosaints », nous dit ainsi, à Pékin, un diplomate européen. Or, la Chine semble préférer rester vague.

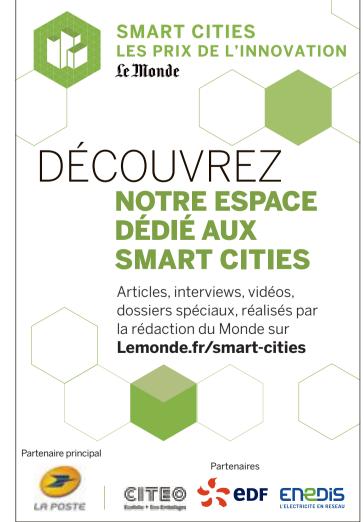
L'autre partie de l'UE, en l'occurrence les onze pays d'Europe centrale et orientale, a déjà signé: le premier fut la Hongrie d'Orban, en juin 2015. Suivie, la même année, par la Pologne. En novembre 2017, l'Estonie, la Lettonie et la Slovénie furent les trois derniers Etats membres d'Europe centrale et orientale à monter dans le train en marche. Comme les cinq autres pays des Balkans non membres de l'UE sont également signataires, voici déjà ébauchée « une route de la soie des Balkans».

Le premier signe public de désaccord entre la Chine et les Européens «occidentaux» est apparu en mai 2017, lors du premier sommet des «routes de la soie» organisé à Pékin. Les pays européens représentés s'étaient vu soumettre au dernier moment une déclaration conjointe à signer sans que la Chine ait prévu d'en discuter au préalable. Puis, en décembre 2017, Pékin avait tenté de lier la visite en

Chine, début 2018, d'Emmanuel Macron puis de Theresa May à la signature du fameux MoU -, le Financial Times évoquant des «se*maines de tension* » entre Londres et Pékin autour de l'initiative, la Chine faisant de cette signature un «gage de sincérité dans la relation bilatérale». M<sup>me</sup> May avait tenu bon, comme M. Macron. Les Français fustigent, de leur côté, un «MoU en PDF» – entendre non

Depuis, les chancelleries des Vingt-Huit à Pékin travaillent sur l'élaboration d'un futur document interne à l'UE offrant une sorte de définition commune de tout ce qu'englobe l'initiative chinoise. Ce qui leur permettrait, ensuite, de mettre au point des orientations pouvant servir à tous les pays lors de leurs négociations en bilatéral avec la Chine – même s'ils ont déjà signé. Mais la Hongrie s'y opposerait. Il faut dire que Budapest a dû, sous pression de l'UE, consentir, fin 2017, à un appel d'offres pour la section hongroise du chantier de rénovation de la ligne Budapest-Belgrade financée par la Chine.

BRICE PEDROLETTI



#### FACEBOOK ET LA PROTECTION DES DONNEES



# Devant le Sénat américain,

# Mark Zuckerberg sauve la face

CONTRE-OFFENSIVE Le fondateur et PDG de

tions à travers le monde.

LE CONTEXTE

Depuis le 7 avril, Facebook a entrepris de prévenir les 87 millions d'utilisateurs, dont 2,7 millions dans l'Union européenne, qui ont pu être affectés par le scandale Cambridge Analytica. En France, plus de 210 000 personnes sont concernées, selon une source proche de l'entreprise. Après les révélations d'un ancien employé, Christopher Wylie, cette société britannique, spécialiste de l'influence politique et proche de Donald Trump, est accusée de s'être emparée des données personnelles d'utilisateurs (majoritairement américains), par le truchement d'une application de quizz présentée comme un outil de recherche académique. Le tout, évidemment, sans le consentement des utilisateurs. M. Wylie affirme que le vrai patron de Cambridge Analytica était l'ancien conseiller de Trump Steve Bannon et qu'il cherchait à manipuler les élec-

**SCANDALE** 

Facebook, Mark Zuckerberg, a, depuis, entamé une contre-offensive politique et médiatique. Il a même admis, lors d'une de ses rares conférences de presse, « une énorme erreur » et annoncé une série de mesures correctrices. Parmi elles, l'augmentation du nombre de personnes chargées de la sûreté des contenus - leur nombre passerait de 15 000 à 20 000 -, la simplification du changement des paramètres de protection de la vie privée pour les utilisateurs et la réduction de l'accès aux données privées pour les sociétés partenaires.

#### **AUDITIONS**

C'est donc un PDG de Facebook sous pression qui devait témoigner devant le Congrès, les 10 et 11 avril (devant les commissions de la justice et du commerce du Sénat, puis, le lendemain, devant la commission de l'énergie et du commerce de la Chambre des représentants). Le directeur d'un fonds de pension de la ville de New York est même allé jusqu'à demander sa tête. Avant ces auditions, le scandale causé par l'affaire révélée en mars avait fait perdre à Facebook 86 milliards de dollars (69,7 milliards d'euros) de capitalisation boursière.

audition avait commencé depuis deux heures, quand le sénateur démocrate de l'Illinois Dick Durbin a posé la question sur un mode anodin. «M. Zuckerberg, vous sentiriez-vous à l'aise pour nous dire dans quel hôtel vous êtes descendu hier soir?» Pris de court, le PDG de Facebook a légèrement rougi. «Euh, non », a-t-il hésité, sous les rires de l'assistance. «Les noms des gens à qui vous avez envoyé des SMS ces derniers jours?», a insisté le sénateur. Mark Zuckerberg avait compris la manœuvre. «Je préférerais probablement ne pas le faire ici en public », a-t-il admis. «C'est de cela qu'il est question, a repris le parlementaire. Le droit à la vie privée. Et de combien on en abandonne dans l'Amérique moderne, au nom de l'intention, je cite, de "connecter les gens dans le monde entier". »

SAN FRANCISCO - correspondante

Mark Zuckerberg, le fondateur de Facebook, l'homme dont la «mission», a-t-il répété, reste de connecter la planète et de « rapprocher» ses habitants, a comparu devant le Sénat des Etats-Unis, mardi 10 avril, pour répondre du rôle de sa plate-forme dans «la plus grande infraction à la vie privée » de l'histoire récente, selon l'expression de la sénatrice démocrate du Minnesota Amy Klobuchar: l'affaire Cambridge Analytica, du nom de l'entreprise britannique, liée à Donald Trump, qui a réussi à se procurer les données de 87 millions d'usagers de Facebook, et l'ingérence russe dans l'élection présidentielle de 2016, par l'intermédiaire de 470 faux comptes ouverts par la société de Saint-Petersbourg Internet Research Agency.

C'était la première fois que le prodige de la Silicon Valley, milliardaire à 19 ans, était obligé de se plier à ce qui est devenu un rituel très médiatisé au Congrès: l'acte de contrition d'un PDG devant la représentation nationale. «C'est l'audition la plus importante concernant les technologies depuis celle de Microsoft », a déclaré le sénateur républicain de l'Utah Orrin Hatch, 84 ans, rappelant qu'il avait lui-même présidé la séance de mars 1998 au cours de laquelle Bill Gates s'était défendu contre le qualificatif de « mo-

nopole » attribué à sa compagnie. La même question a été posée à Mark Zuckerberg par le sénateur républicain de Caroline du Sud Lindsey Graham. Facebook est-il un monopole? «Ce n'est certainement pas l'expérience que j'en ai », a rétorqué le PDG, qui n'ignore pas la multiplication des appels à moderniser la législation antitrust de 1890 pour l'appliquer aux géants des technologies. Dans ce cas, qui est le concurrent direct de la plate-forme?, a interrogé le sénateur, citant un exemple. «Si je ne suis pas content de ma Ford, je peux choisir une Chevy.» Mark Zuckerberg a été incapable de répondre, mais il a souligné que les Américains ont recours à huit applications en moyenne, ce qui, selon lui, témoigne de l'existence d'un choix.

#### « ASSEZ D'EXCUSES! CHANGEZ »

Dans les auditions parlementaires, l'attitude compte autant que le fond. A part quelques moments embarrassants, comme lors de l'échange avec Dick Durbin, Mark Zuckerberg a tenu son rang. Et la remontée simultanée de l'action Facebook en Bourse (+ 4,5 %, le meilleur gain depuis avril 2016) a attesté que, du point de vue des actionnaires, le pire avait été évité. Pas d'arrogance, pas d'accès de panique, comme pendant une interview de 2010, qui est restée le symbole de sa nervosité en société. Mark Zuckerberg a mûri - selon la chroniqueuse Kara Swisher, il a enfin échangé ses culottes courtes contre « un pantalon d'homme» – même s'il n'a encore que 33ans. Et il s'est entraîné à parler en public. Patiemment, il a répondu pendant cinq heures aux quarante-quatre sénateurs des commissions des affaires juridiques et du commerce, qui, tous, n'ont pas paru à la pointe du

ler l'abonné de Facebook de publicités).

**«SI ON COMPTE SUR FACEBOOK POUR** S'AUTORÉGULER. ON COURT À L'ÉCHEC. **CE SONT DES GENS** SINCÈRES. MAIS. **SUR DE NOMBREUX** PLANS, ILS ONT CRÉÉ **UN MONSTRE»** 

Interrogé par les parlementaires, le fondateur du réseau

social s'est livré à un acte de contrition plutôt réussi. La

nécessité de « réparer » Facebook s'impose néanmoins

**LINDSEY GRAHAM** sénateur républicain de Caroline du Sud

fonctionnement des réseaux sociaux (au sénateur démocrate d'Hawaii Brian Schatz, l'excodeur a dû expliquer que WhatsApp, qui est « une messagerie cryptée », ne peut pas harce-

Sur le fond, M. Zuckerberg a-t-il satisfait les attentes? Loin de là. Peu avant la fin de son audition, la sénatrice démocrate de Californie Kamala Harris a fait la liste des questions auxquelles il n'avait pas apporté de clarifications. Est-ce que Facebook conserve jusqu'à quatre-vingt-seize catégories d'informations sur ses abonnés? Le PDG a contourné l'obstacle : «Facebook est sûr. Je m'en sers. Ma famille s'en sert. » Est-ce que le réseau social continue de suivre les usagers, même quand l'application est fermée? «Je sais que des gens utilisent des cookies sur l'Internet et que certains font probablement des corrélations de l'activité entre les sessions », s'est-il borné à affirmer alors que les experts sont formels sur cette fonctionnalité, dont l'existence n'a pas été démentie par la compagnie.

Est-ce que Facebook traque le comportement des usagers d'un appareil à l'autre, du portable à la tablette, etc.? «Je ne suis pas sûr. Mon équipe reviendra vers vous avec une réponse», a-t-il promis. Le sénateur républicain du Missouri Roy Blunt est resté incrédule. « Vraiment? Cela n'a pas l'air si compliqué de le savoir. » Et c'était, a-t-il rappelé, l'un des motifs d'inquiétude de la Federal Trade Commission. L'agence de régulation avait déjà, en 2011, accusé la compagnie d'avoir trompé ses abonnés sur la protection de leurs données. «Pourquoi aurions-nous confiance?», a demandé le républicain John Thune (Dakota du Sud). « Nous avons fait un certain nombre d'erreurs, a plaidé le jeune PDG. Mais nous avons essayé de ne pas faire les mêmes erreurs plusieurs fois.»



#### **VERBATIM**

**66** Je ne connais pas la réponse, mais mes équipes reviendront vers vous pour vous donner davantage d'information.

Notre devise était 'aller vite et casser des choses', mais, maintenant, c'est 'aller vite et maintenir une infrastructure stable'... C'est un mantra moins sexy. (...) Notre plus grande erreur a été de considérer que notre responsabilité était de créer des outils, alors qu'elle était de s'assurer qu'ils étaient utilisés à bon escient.

Je suis d'accord avec l'idée que nous sommes responsables des contenus. (...) Mais nous ne les créons pas. Ce n'est pas incompatible avec le fait d'être une entreprise technologique, où la principale chose que nous faisons est de développer des produits avec des ingénieurs."

Mark Zuckerberg, PDG de Facebook, mardi 10 avril, face au Sénat américain

Le sénateur démocrate Richard Blumenthal (Connecticut) a montré des pancartes détaillant les regrets exprimés par Mark Zuckerberg en 2006, en 2007, en 2011... «Nous avons déjà vu ces tournées d'excuses», a-t-il sermonné. « Assez d'excuses! Changez », a déclaré la démocrate Catherine Cortez-Masto (Nevada). Son collègue républicain John Kennedy (Louisiane) s'en est pris aux termes d'utilisation de la plate-forme, d'une opacité consommée, longs de 3200 mots et accompagnés de 20 hyperliens. «Votre agrément d'utilisation est nul, s'est-il emporté. Rentrez chez vous et demandez à vos juristes payés 1200 dollars [970 euros] l'heure d'écrire un texte en anglais, et pas en swahili!» (La référence à la langue d'Afrique de l'Est a suscité des protestations.) M.Kennedy s'est néanmoins déclaré agréablement surpris d'avoir entendu M. Zuckerberg exprimer solennellement que Facebook entend désormais prendre toutes ses responsabilités sur le contenu et ne plus se contenter de prétendre être une plate-forme neutre.

Quelques sénateurs - républicains - se sont déclarés hostiles à l'intervention du Congrès, au point que Mark Zuckerberg lui-même a dû rappeler qu'il n'était pas, par principe, opposé à toute réglementation: «La question, c'est: quelle est la réglementation adéquate? Et non s'il doit y avoir réglementation. » Mais la plupart des élus ont jugé que le moment était venu d'imposer des obligations aux entreprises technologiques. «Il va falloir que nous prenions l'initiative, a résumé Lindsey Graham. Si on compte sur Facebook pour s'autoréguler, on court à l'échec. » Avant d'ajouter : « Ce sont des gens sincères. Mais, sur de nombreux plans, ils ont créé un monstre.»

Accommodant, Mark Zuckerberg a promis d'examiner tous les projets de loi à l'étude. Et notamment celui déposé, mardi, par le sénateur du Massachusetts Ed Markey, qui prévoit que toute compagnie devrait demander explicitement le consentement des particuliers avant de collecter des informations sur leur comportement. Un texte correspondant au règlement général sur la protection des données personnelles, qui doit entrer en vigueur, le 25 mai, sur le territoire européen. « Vous pouvez dépenser 10 millions de dollars en lobbys pour nous combattre ou bien travailler avec nous », a proposé M. Kennedy.

Pour le site technologique Recode, qui fait autorité dans la Silicon Valley, Mark Zuckerberg a «réussi» sa première journée d'auditions (il devait être entendu, mercredi 11 avril, à la Chambre). Après plusieurs semaines d'escalade dans les révélations sur les atteintes à la vie privée, les élus ont plutôt exprimé le souhait de «travailler avec lui» que « contre lui » pour réparer Facebook.

**CORINE LESNES** 

## Comment réglementer Facebook?

Les idées ne manquent pas pour renforcer la protection de la vie privée sur les plates-formes

e débat sur la réglementation des plates-formes technologiques était resté jusque-là confiné aux spécialistes. Il a envahi le paysage politique aux Etats-Unis. La comparution de Mark Zuckerberg, le fondateur de Facebook, les 10 et 11 avril devant le Congrès, à Washington, est l'aboutissement d'une prise de conscience. Consommateurs, autorités de régulation, législateurs... beaucoup sentent que la société américaine ne peut plus se dispenser d'un réexamen du principe de base de l'économie des plates-formes: la gratuité contre l'abandon de données privées.

Le Center for Digital Democracy, l'une des associations de défense des usagers du Net, en est persuadé: l'affaire Cambridge Analytica « va totalement changer la manière dont nous réglementons l'économie numérique». Reste à savoir comment. Les idées fusent pour imposer des freins aux géants des technologies, mais personne ne sait comment procéder.

Les Etats-Unis se sont montrés jusqu'à présent beaucoup moins tatillons sur la vie privée que l'Europe. A part dans le domaine de la finance et de la santé, la collecte des données est très peu réglementée. Aucune loi fédérale n'oblige les géants des technologies à obtenir le consentement des usagers. Les firmes n'ont pas de limites sur le volume d'informations qu'elles collectent ni de délai après lequel ces dernières doivent être effacées. La Federal Trade Commission (FTC) ne peut sévir (sous la forme d'amendes) qu'après la deuxième infraction.

En 2012, Barack Obama avait tenté de faire passer une législation visant à protéger les données personnelles (Consumer Privacy Bill of Rights) mais les géants de la tech – au premier rang desquels Google, très introduit dans l'entourage du président démocraten'avaient pas eu de mal à bloquer le mouvement, arguant de leur rôle essentiel dans l'essor du commerce en ligne. Leurs groupes de pression n'ont jamais été aussi actifs : en 2017, Google est devenu le premier lobbyiste de Washington (18 millions de dollars, soit 14,6 millions d'euros) alors que Facebook a dépassé son propre record annuel. Pour 2018, la compagnie a déjà consacré plus d'un million de dollars à lutter contre un projet de référendum en Californie qui permettrait au consommateur de refuser le partage de ses données.

Mais les temps changent : après des années de tiraillements, le Congrès a réussi à adopter fin mars une loi sur la pornographie en ligne (sex-trafficking online), qui affirme la responsabilité des plates-formes pour le contenu posté, une défaite majeure pour la Silicon Valley. «Les entreprises technologiques doivent comprendre que ce n'est pas le Far West et qu'elles ont des responsabilités », a sermonné le sénateur républicain du Dakota du Sud John Thune, l'un des élus qui a interrogé mardi M. Zuckerberg.

Transparence des publicités politiques La réforme qui a le plus de chances d'aboutir rapidement est celle qui concerne les publicités politiques. Elle prévoit les mêmes contraintes pour les publicités politiques en ligne que pour les médias traditionnels, c'est-à-dire l'obligation de révéler qui a payé pour les messages. Facebook affirme avoir déjà mis les garde-fous en place, sans attendre de les voir codifiés dans la loi. Après l'affaire Cambridge Analytica, M. Zuckerberg a apporté son soutien au projet de loi déposé par la sénatrice démocrate du Minnesota Amy Klobuchar (Honest Ads Act). Google et Twitter préfèrent eux «l'autodiscipline »... Côté républicain, seul John Mc-Cain, sénateur de l'Arizona et ancien candidat à la présidentielle, s'est déclaré en faveur du projet.

Solution européenne Le règlement général sur la protection des données (RGPD), qui doit entrer en vigueur le 25 mai sur le territoire européen, est pris comme modèle par les défenseurs des libertés personnelles. Mark Zuc-

#### JUSQU'ICI, LES ÉTATS-UNIS S'ÉTAIENT MONTRÉS **BIEN MOINS TATILLONS QUE L'EUROPE. MAIS** LES TEMPS CHANGENT

kerberg s'y est déclaré favorable, au contraire des investisseurs de Facebook, avant de corriger et de préciser qu'il n'entendait pas forcément adopter «le même format». Nombre d'élus, comme le sénateur progressiste Ed Markey (Massachusetts) réclament une « déclaration des droits du citoyen à la vie privée », qui garantirait que les usagers puissent savoir quelle information est collectée sur eux et refuser qu'elle soit utilisée. D'autres démocrates, notamment de Californie, sont plus circonspects et utilisent plutôt la perspective d'une loi comme une menace pour forcer les plates-formes à s'autoréguler. Les associations voudraient au moins faire entériner le principe de « minimisation des données » : c'est-à-dire que les compagnies ne soient autorisées à stocker que les informations dont elles ont besoin.

Législation antitrust Certains proposent de recourir à la législation antitrust contre Google, Amazon et Facebook, comme au début du XXe siècle lorsque Theodore Roosevelt l'avait employée contre la Standard Oil de John Rockefeller, qui contrôlait 90 % du raffinage, du transport, du commerce et de la distribution de pétrole. Cela en vertu du Sherman Antitrust Act qui interdit la constitution de monopoles et les coalitions qui restreignent le commerce de manière significative. Facebook contrôle près de 80 % du trafic des réseaux sociaux sur téléphone mobile, grâce à Instagram, WhatsApp et Messenger. Avec Google, la firme collecte 85 % de tout le marché publicitaire américain sur Internet. C'est la thèse défendue par la

gauche progressiste, rassemblée autour de l'Open Markets Institute, un cercle de réflexion antimonopoles. Ces militants suggèrent de séparer Facebook de ses filiales Instagram et WhatsApp et de l'empêcher de procéder à de nouvelles acquisitions. La commission des affaires judiciaires du Sénat étudie de son côté une modernisation de la loi antitrust, alors que, dans le Missouri, le procureur général républicain a lancé une enquête sur les pratiques anticoncurrentielles de Google. Mais de l'avis des experts, les infractions au Sherman Antitrust Act sont difficiles à établir. Et cette solution ne réglerait pas la question du respect de la vie privée, qui n'est pas liée à la taille de la compagnie.

Modèle payant Les partisans de cette solution sans publicité citent Netflix, qui compte 55 millions d'abonnés payants aux Etats-Unis, soit un Américain sur six. Mais Mark Zuckerberg comme Sheryl Sandberg, son adjointe, ont répété qu'il n'en était pas question. La gratuité, soulignent-ils, permet de mettre l'accès à Facebook à portée de tous. C'est aussi ce que disait John Rockefeller: en cassant les prix, la Standard Oil démocratisait l'accès à énergie...

«Alt-Facebook» Il s'agirait d'un service alternatif à Facebook, une sorte de Wikipedia des réseaux sociaux. Ce serait une vraie plateforme d'échanges, non pas un lieu de surveillance du consommateur. Jusqu'à présent, Facebook et Google ont racheté leurs concurrents potentiels, mais l'exemple de la plate-forme de voitures avec chauffeurs Lyft, qui a réussi à se maintenir face à Uber, montre, selon les partisans de cette idée, qu'il existe éventuellement une place pour une alternative. Autre proposition dans la même veine: un réseau social à financement public, à l'image de la Corporation for Public Broadcasting (CPB), créée en 1967 comme une alternative aux télévisions commerciales.

> C. LS (SAN FRANCISCO, **CORRESPONDANTE)**

## Polémiques sur le rôle du réseau social en Asie

En Birmanie et au Sri Lanka, Facebook est accusé de laisser se propager la haine

lors que des violences intercommunautaires se propageaient en mars dans le centre du Sri Lanka, des militants de ce pays ravagé par près de trois décennies de guerre civile alertaient Facebook au sujet de plusieurs messages haineux contre la minorité musulmane. L'un de ces posts appelait à «tuer tous les musulmans, sans épargner un seul enfant, parce que ce sont des putains de chiens ». Il fallut six jours pour que le réseau social leur réponde, dans ce pays où il n'a pas de bureau mais qui compte 6 millions d'usagers actifs... et conclut que ce texte n'enfreignait pas les «standards de la communauté».

Conséquence, le gouvernement sri-lankais allait bloquer l'accès à Facebook durant plusieurs jours dans l'espoir d'endiguer la flambée de violence. Les responsables pour l'Asie du géant numérique se décidèrent aussitôt à se rendre à Colombo pour y rencontrer le gouvernement ainsi que des représentants de la société civile. Ces derniers tentaient depuis des années de les contacter.

Sur cette île, comme en Birmanie, où l'armée, appuyée par des extrémistes bouddhistes, a contraint plus de 650000 membres de la minorité musulmane des

Rohingya à fuir au Bangladesh voisin depuis août 2017, le réseau social est accusé d'avoir largement négligé le travail de modération. Il y a cependant urgence: depuis le début du processus de démocratisation du « Myanmar ». il y a sept ans, Facebook est devenu une sorte de divinité numérique. Les utilisateurs birmans du réseau étaient environ 14 millions en 2017, dont une forte maiorité dans la tranche d'âge 25-35 ans. «En Birmanie, on se réveille avec Facebook et on s'endort avec Facebook», relève Thurein Win, 42 ans, qui traduit (fort à propos) George Orwell en birman.

#### Instrumentalisation

Mais, comme au Sri Lanka, alors qu'enfle une vague nationaliste notamment incarnée par le moine bouddhiste islamophobe Ashin Wirathu, le réseau social a servi de véhicule à la propagation de la haine. Et cela dans un contexte qui a vu. en 2012. l'éclatement d'émeutes entre bouddhistes et musulmans causant la mort, officiellement, de plus de 200 personnes. Si la page Facebook du moine radical a été supprimée fin février, un certain nombre d'associations viennent de s'alarmer des conséquences de l'instrumentalisation répétée du

réseau social: des posts haineux prévenant les bouddhistes d'une «attaque imminente» de «kalars» (nom péjoratif en birman pour désigner les musulmans originaires du sous-continent indien), le 11 septembre 2017, avaient circulé l'année dernière, incitant à se mobiliser en retour contre eux

Mark Zuckerberg a tenu, lors d'une interview donnée la semaine dernière au site Vox. à défendre sa société en affirmant que Facebook avait réussi à «éviter que ces messages soient diffusés» en Birmanie. «Faux!», ont répliqué les membres d'un collectif birman de plusieurs organisations de la société civile dans une lettre au patron du réseau social: comme le rappelle, à Rangoun, Victoire Rio, porte-parole française de ce collectif, «Facebook n'a pas de mécanisme d'activation pour de semblables cas d'urgence. C'est malheureusement à la société civile qu'il revient de faire remonter de telles informations ». Les militants avaient, en outre, déploré dans leur lettre à M. Zuckerberg sa « réticence à impliquer les acteurs locaux» et dénoncé son «manque

de transparence ». Au Sri Lanka, dès septembre 2014, un institut de recherche sur la stabilité de l'île, le Center for Policy Alternatives (CPA), avait publié un rapport détaillant une vingtaine de groupes de discussion en cinghalais appelant à la haine sur Facebook.

L'organisation allait par la suite traduire à Facebook en anglais les messages de haine puisque le groupe semblait ne pas s'intéresser à la langue locale. « Il y en avait tellement que j'ai conseillé à mon collègue traducteur de voir un psy», raconte Sanjana Hattotuwa, chercheur au CPA, qui souligne le paradoxe: sur l'île aussi le réseau social a été un important vecteur d'ouverture politique, mais il contribue désormais à attiser de nouveaux feux. «Facebook est une plate-forme qui donne de l'écho aux discours de haine, les modérés se trouvent en retour marginalisés dans le débat », s'inquiète Paikiasothy Saravanamuttu, directeur du centre.

Pour l'instant, en guise de réponse à toutes ces critiques, Facebook a promis de faire appel à davantage de modérateurs parlant la langue locale, mais refusé de dire précisément combien d'employés il consacrera à ces pays. ■

BRUNO PHILIP (BANGKOK, CORRESPONDANT EN ASIE DU SUD-EST) ET HAROLD THIBAULT

## Laroche-Migennes, fief cheminot en déshérence

Dans l'Yonne, la réforme de la SNCF exacerbe le malaise des derniers salariés de cet ancien bastion ferroviaire

#### REPORTAGE

MIGENNES (YONNE) - envoyée spéciale

hangement de programme sur la radio Triage. Prévue de longue date, l'émission spéciale sur Johnny Hallyday – la 383°... – a été reportée. L'idole défunte peut attendre. A Migennes (Yonne), vieux bastion ferroviaire, la voix du rail prime encore sur le Top 50. Et les cheminots, depuis quelques jours, ont entonné le chant de la grève.

Ils sont une poignée à se serrer, ce samedi 24 mars, dans le studio rafistolé de la radio libre. L'antenne est la seule de France dotée d'un label «train». La plupart de ses bénévoles, « sangliers » du ballast ou « seigneurs » de la loco, des retraités de la SNCF. C'est dire si les deux syndicalistes de la CGT, conviés ce matin pour parler de la mobilisation, sont en terrain conquis.

Changement de statut –dont le principe a été voté par les députés lundi 9avril -, mise en concurrence, réorganisation... Personne, autour de la table, ne soutient le projet du gouvernement. Le spectre d'une privatisation à l'anglaise inquiète. Comme en 1995, quand la station avait chroniqué la grève au jour le jour, les anciens sont solidaires des actifs. Près de 550 employés travaillent encore sur le site icaunais, selon le décompte d'Osvaldo Cerqueira, secrétaire général de la section CGT. Près de 80 % des «roulants» (conducteurs et contrôleurs) suivent la grève. Le mouvement est stable.

Mais Migennes, même imprégnée jusqu'à la moelle par l'histoire du chemin de fer, n'est plus le fief d'antan. On enterre des cheminots plus qu'on en marie à l'église du Christ-Roi. Dans les cités construites près de la gare, «il y a du mal-être, aujourd'hui, alors qu'[ils y ont] été si heureux », se désole Alain Vincent, historien amateur et président de la radio.

De ce passé, restent, certes, des rues portant les noms des résistants du rail. Un bar labellisé PLM pour Paris-Lyon-Méditerranée. Et la gare, bien sûr, la célèbre gare de Laroche-Migennes, située à un jet de pierre, sur la rive sud du canal de Bourgogne. Elle n'a pas bougé depuis 1849 et la mise en service de la première ligne Paris-Tonnerre. A l'époque de la vapeur, c'était une étape obligatoire, à michemin entre Sens et Auxerre. Trois cents locomotives étaient affectées au dépôt. On y votait SFIO ou communiste. Plus de 1500 personnes charbonnaient sur le site. Les cloches ne sonnaient pas, par égard pour le sommeil des « roulants ».

#### Désamour généralisé

Bâtie tout entière autour du train, Migennes a été presque entièrement rasée par les bombardements alliés. Les obus ont emporté deux immenses rotondes, où les machines étaient réparées. N'en reste plus qu'une, en demi-cercle, traditionnel point de rassemblement des grévistes. Une centaine, dans les bons jours. Parmi eux, combien ont choisi la SNCF par vocation? Peu. Et pour cause.

«Le travail a beaucoup changé, on fait toujours les mêmes trajets en TER: Laroche-Paris, LarocheGare de Laroche-**Migennes** (Yonne), le 8 avril.

DIANE GRIMONET POUR « LE MONDE »



Auxerre, Laroche-Lyon, explique Nicolas Monfort, contrôleur depuis vingt ans. Pas étonnant que ceux qui sont là depuis un an détestent déjà le métier. La direction peine à embaucher. Personne n'a envie d'être payé 1400 euros pour être insulté ».

Ce désamour généralisé pour la SNCF et ses agents, tous l'ont senti monté ces dernières années. «Forcément... Même à Migennes, il y a de plus en plus de trains en retard », reconnaît Osvaldo Cerqueira. Il fut un temps, en cas de pépin, les jours de grands départs, ils «sortai[en]t l'Anatole», la locomotive de secours. Tous les 70 km, un conducteur était prêt à prendre le relais.

Mais la gestion en flux tendus du personnel et du matériel, ajouté au vieillissement du réseau, a dégradé l'image du train. « Une loco, ça peut durer deux millions d'années si on l'entretient, assure le syndicaliste au bouc gris tressé. Un peu d'antirouille, de bons boulons... Y a qu'à voir la tour Eiffel! » Encore faut-il le vouloir.

La région a longtemps manqué d'argent pour renouveler les rames. Les nouvelles doivent arriver en 2020 pour remplacer les trains  $Corail\,qui\,se\,tortillent\,encore.\,Elles$ seront équipées du dispositif EAS –pour équipement agent seul–, qui permet au conducteur de se débrouiller sans assistance. Les effectifs pourront plus facilement être redéployés pour alléger le roulement, le planning sur plusieurs mois des agents.

Or, c'est précisément ce calendrier qui permet à Bouchra Adam de jongler entre son métier de contrôleuse et ses enfants. Embauchée en 2015 comme contractuelle, l'ancienne monitrice d'auto-école n'a pas le statut de cheminote. Elle gagne 1343 euros par mois (moins que le smic), auxquels s'ajoutent 300 à 400 euros de primes de nuit et de dimanche qui ne sont pas prises en compte dans les cotisations retraites.

Restera-t-elle encore longtemps à la SNCF? A voir. Il est question de supprimer à nouveau le deuxième contrôleur et de renforcer les équipes mobiles, qui vont de train en train en binôme. « Contrôler et uniquement contrôler, ça ne m'intéresse pas du tout, explique la jeune femme. Je ne suis pas rentrée à la SNCF pour faire de la répression. Sinon, je serais devenue flic... » Son

#### «La direction peine à recruter. Personne n'a envie d'être payé 1400 euros pour être insulté»

**NICOLAS MONFORT** contrôleur à la SNCF

métier, rappelle-t-elle, c'est aussi et surtout d'assurer la sécurité des voyageurs, de renseigner. Pas de remplir son quota d'«opé»: amendes, notifications... Violemment prise à partie deux fois, M<sup>me</sup>Adam a jusque-là refusé de «faire le filtrage» à Sens. Elle y est née, y vit et fréquente fatalement des usagers mécontents. Certains sont les parents d'enfants qui vont dans la même école que les siens.

«C'est ça être nanti?», s'interroge Jean-Pierre Bony, conducteur retraité de 68 ans. Son fils a passé quelques années à la SNCF, hors statut, avant de jeter l'éponge. Il travaille désormais comme steward chez Air France. «C'est moins bien payé, mais il est mieux

traité. » Et Migennes se vide de ses cheminots. «Ils ne sont plus assez aujourd'hui pour faire bouger les lignes politiques locales», souligne François Boucher, le maire Les Républicains de la ville, qui a ravi une première fois en 2001 le pouvoir aux communistes. Certes, la municipalité a dû renoncer à changer en «Migennes» le nom de la gare, mais la préservation du patrimoine ferroviaire n'est pas la priorité de l'exécutif local.

Plusieurs projets d'urbanisme sont à l'étude. Les anciennes cités vont être rénovées, un hôtel doit être construit. La ville n'en compte plus depuis la fermeture du Terminus, qui gît toujours près de la gare. Enfin, la municipalité compte rebaptiser une place et une rue en mémoire de Johnny Hallyday. Une souscription pour un monument à l'idole sera lancée. Si le chanteur a une place particulière dans la mémoire locale, c'est qu'il a décroché à Migennes son premier contrat à 16 ans et neuf mois. Trois représentations à L'Escale, 500 francs. En prime, le patron du cabaret a payé l'aller-retour. En train, évidemment. ■

## Nucléaire: nouvelles incertitudes sur le coût et le calendrier de Flamanville

EDF a détecté « des écarts de qualité dans la réalisation des soudures » sur l'EPR normand

lkiluoto et Flamanville: voilà deux noms qui resteront, dans le souvenir des ingénieurs et des financiers d'EDF et de Framatome (ex-Areva NP), synonymes de cauchemars industriels. Il ne fait plus guère de doute que les deux réacteurs EPR construits en Finlande et dans la Manche finiront par être mis en service en 2019-2020. Mais le dérapage du calendrier (de dix et sept ans respectivement) et des coûts (multipliés par 3 et 3,5) figureront comme des cas d'école. même s'il s'agit de «têtes de série» ayant logiquement essuyé les plâtres dans une filière nucléaire qui n'avait pas lancé la construction de centrales depuis le milieu des années 1990.

EDF a annoncé, mardi 10 avril, avoir détecté des « écarts de qualité dans la réalisation des soudures» sur l'EPR de Flamanville et avoir déclaré cet événement «significatif» à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), comme le veut la loi. Le groupe n'exclut pas que les écarts constatés par rapport à ses propres normes, plus sévères que la réglementation, l'obligent à reporter une fois de plus le démarrage du puissant réacteur de troisième génération conçu par Framatome, aujourd'hui filiale d'EDF, et l'allemand Siemens. Ces «écarts de qualité» concernent les soudures sur les tuyauteries du circuit secondaire principal, qui conduit la vapeur des quatre générateurs à la turbine. Elles avaient pourtant été contrôlées et « déclarées conformes au fur et à mesure de leur réalisation » par le groupement des entreprises chargées de la fabrication du circuit (Framatome, Nordon et Ponticelli), précise EDF. Quelque 150 soudures vont subir des contrôles additionnels avant les actions correctives qu'il proposera à l'ASN. Un travail qui doit s'achever « d'ici fin mai ».

#### Fessenheim en jeu

«Sur certaines soudures, nous ne sommes pas conformes à l'attendu standard, y compris vis-à-vis du code de construction nucléaire, et donc cela veut dire qu'elles devraient être reprises pour être remises à niveau », a précisé Laurent Thieffry, le directeur du projet EPR de Flamanville. Chaque contrôle par ultrasons nécessite un binôme d'opérateurs et prend en moyenne un ou deux jours pour chaque soudure.

Jusqu'à présent, EDF avait programmé le chargement du combustible (pastilles d'uranium en-

richi) en décembre 2018 pour une mise en service commerciale progressive de son EPR courant 2019. Les dérapages précédents, imputables à des problèmes de béton, de ferraillage et d'anomalies dans la composition de l'acier de la cuve où se produit la réaction nucléaire, ont entraîné une dérive financière: de 3,5 milliards d'euros, la facture initiale a grimpé à 10,5 milliards (hors intérêts intercalaires).

La construction de l'EPR avait débuté en 2007 pour un lancement initialement prévu en 2012. Sa mise en service est très attendue. Car tant que ce réacteur de 1650 mégawatts (MW) ne sera pas lancé, EDF maintiendra en service Fessenheim (Haut-Rhin), la doyenne des centrales françaises, en service depuis 1977. De plus, après les déboires du chantier, le groupe a besoin de prouver que son réacteur fonctionne parfaitement. Notamment à son partenaire Nuclear Power Corporation of India, qui pourrait lui acheter six EPR pour un montant de plus de 50 milliards d'euros.

En février, le PDG d'EDF, Jean-Bernard Lévy, avait néanmoins reconnu que le calendrier de Flamanville était «tendu». Après ce nouvel événement, le groupe

n'exclut pas un retard supplémentaire, même si le directeur exécutif pour le «nouveau nucléaire », Xavier Ursat, juge «extrêmement hasardeux » de s'avancer sur une révision du calendrier et du coût. Tous les contrôles ne sont pas achevés. Si l'EPR a passé avec succès les tests de mise en pression du bâtiment réacteur à double enceinte de béton pour en vérifier l'étanchéité, il lui reste à subir les essais à chaud des circuits en 2018 et sa montée à pleine puissance en 2019.

Quatre autres EPR sont en chantier dans le monde: deux à Hinkley Point (sud-ouest de l'Angleterre) et deux à Taishan (sud-est de la Chine), beaucoup plus avancés. Simple hasard du calendrier? Le groupe d'électricité China General Nuclear Power, partenaire historique d'EDF, a annoncé, mercredi, le début du chargement du combustible de Taishan 1, dont la construction a commencé en 2009. Il sera sans doute raccordé au réseau avant la fin de l'année – avec six ans de retard tout de même. Et donc le premier à entrer en service, vient de souligner la Commission de sûreté nucléaire chinoise. Avant ses «grands frères» finlandais et français.

JEAN-MICHEL BEZAT

C'est le niveau de la nouvelle proposition de hausse générale des salaires d'Air France faite, mardi 10 avril, par la direction, pour tenter de mettre un terme à la grève entrée dans son septième jour mercredi. Franck Terner, directeur général de la compagnie, a proposé aux syndicats une négociation pluriannuelle sur les salaires pour la période 2019-2021. Il a conditionné l'ouverture de ces discussions à la «suspension du conflit». L'intersyndicale, qui réclame une augmentation générale de 6 %, a assuré, mardi, que «le conflit est maintenu». Selon la direction, la grève a déjà coûté 170 millions d'euros.

#### SIDÉRURGIE

#### **Grande acquisition** pour Aperam

Le producteur français d'acier inox Aperam a annoncé, mercredi 11 avril, son intention d'acheter le groupe allemand VDM Metals pour 596 millions d'euros avec les dettes. Un accord a été passé avec l'actionnaire unique de VDM, le fonds Lindsay Ĝoldberg Vogel, qui avait repris cette ex-filiale de ThyssenKrupp en 2015. VDM Metals emploie plus de 1900 personnes.

#### CONJONCTURE La Banque de France abaisse son estimation

de croissance

Mercredi 11 avril, la Banque de France a abaissé sa prévision de croissance à 0.3 % pour le premier trimestre (contre 0,4 % estimé initialement), en raison d'une progression moins forte que prévu de la production industrielle en mars.

#### Le FMI s'inquiète des tentations protectionnistes

Mercredi 11 avril, à Hongkong, la directrice générale du Fonds monétaire international, Christine Lagarde, a dit voir «des nuages plus sombres » à l'horizon de la croissance mondiale. En cause: les tensions entre les Etats-Unis et ses partenaires commerciaux. Elle a appelé les gouvernements à « se tenir à l'écart du protectionnisme sous toutes ses formes ». – (AFP.)

#### BOURSES Shanghaï et Londres bientôt connectées

La Chine entend lancer dès cette année une plateforme d'échanges connectant les Bourses de Londres et de Shanghaï, a confié Yi Gang, gouverneur de la banque centrale chinoise, à l'agence Chine nouvelle, mercredi 11 avril. – (AFP.)

# Sébastien Jean : «Il n'y a pas de pays riches fermés »

Pour le directeur du Centre d'études prospectives et d'informations internationales, « la tentation du commerce administré revient en force »

#### **ENTRETIEN**

conomiste, spécialiste du commerce international, Sébastien Jean est directeur du Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII), qui fête ses 40 ans jeudi 12 avril. A l'occasion de cet événement, auquel Le Monde s'est associé, est prévue une conférence sur « La France et l'Europe dans la mondialisation » à laquelle participent plusieurs experts dont Pascal Lamy (ex-directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, OMC), Benoît Cœuré (Banque centrale européenne), Claudia Buch (Bundesbank) ou encore François Bourguignon (Paris School of Economics).

#### A-t-on déjà connu un épisode si aigu de tensions commerciales?

La période actuelle m'évoque le précédent de l'époque [Ronald] Reagan, quand les Américains se sont tout d'un coup sentis menacés dans leur leadership économique par la concurrence japonaise. L'administration Reagan avait réagi en prenant des mesures de protection commerciale assez larges à l'encontre du Japon. Cet épisode avait débouché sur des accords importants de restriction volontaire aux exportations. Dans l'affaire actuelle des droits sur l'acier et l'aluminium, la Corée a d'ailleurs signé avec les Etats-Unis un accord prévoyant une restriction quantitative de ses exportations. La tentation du commerce administré revient en force. En revanche, derrière la confrontation commerciale avec Pékin, se profile un enjeu stratégique qui n'existait pas dans les années 1980 avec le Japon. Pour [Donald] Trump et son administration, les questions économiques sont aussi géostratégiques. C'est le symptôme d'une ère où le leadership économique et politique

#### Sommes-nous au début

d'une guerre commerciale?

Je ne parlerais pas de guerre commerciale, car il s'agit d'annon-

des Etats-Unis n'est plus sans rival.

ces plus que d'actes. Le plus sérieux dans l'épisode actuel concerne les accusations des Américains contre la Chine en matière de droits de propriété intellectuelle et de transferts forcés de technologie. Les enjeux ne sont pas seulement commerciaux, ce sont des enjeux de souveraineté.

De surcroît, distinguer les usages civils des militaires est de plus en plus délicat. Le rapport de l'USTR, le bureau du représentant américain au commerce, observe d'ailleurs qu'il est possible d'acquérir quasi subrepticement des technologies américaines sensibles. Or la Chine du président Xi Jinping, dans son programme Made in China 2025, se fixe pour objectif d'acquérir une position dominante dans des secteurs stratégiques.

#### Les Européens n'ont-ils pas

intérêt à s'allier aux Etats-Unis? Pour les Européens, Trump pose une question pertinente, mais avance une réponse dérangeante. Comme les Américains, nous pensons que l'économie chinoise, même si elle n'est pas planifiée au sens soviétique, est très fortement coordonnée par l'Etat et le Parti. C'est une économie sui generis qui s'écarte du fonctionnement d'une économie de marché décentralisée. Dans ces conditions, l'Europe s'est efforcée d'obtenir une concurrence loyale en jouant sur ses instruments de défense commerciale, en refusant de traiter l'économie chinoise comme une économie de marché et en discutant d'investissements. Le projet d'accord sur ce point n'a pas abouti.

La réponse proposée par les Américains est très inconfortable pour nous parce qu'ils ne veulent pas d'alliance. Leur comportement erratique, les menaces qui restent présentes sur l'acier et l'aluminium, le discours politique de Trump rendent difficile de coopérer avec l'administration américaine, qui essaie d'obtenir des avantages économiques par la confrontation politique. Ce n'est ni dans la culture ni dans l'intérêt

« Entre les Etats-Unis et la Chine, les enjeux ne sont pas seulement commerciaux, mais aussi de souveraineté »

de l'Union européenne et cela met à l'épreuve de façon redoutable sa cohésion politique.

#### L'Europe peut-elle se diviser sur cette question?

Pour l'instant, il y a eu quelques déclarations un peu ambiguës, des inquiétudes exprimées fortement dans certains cas. Mais la cohésion européenne a résisté et il est très important que cela continue.

#### **Quelles sont finalement** les marges de manœuvre européennes?

L'UE doit œuvrer à la préservation d'un système multilatéral. Elle doit faire pression sur les Etats-Unis pour qu'ils arrêtent de saper le système et sur la Chine pour qu'elle accepte une réforme de l'OMC. Mais réformer des institutions existantes est difficile. Le statu quo des règles à l'OMC convient très bien à la Chine. A contrario, on peut analyser l'attitude de l'administration Trump comme la volonté des Américains de convaincre Pékin qu'ils n'accepteront pas ce statu quo.

#### Les Européens sont-ils assez armés pour intervenir?

Politiquement et militairement, ce n'est pas facile pour l'Europe d'exister. Mais économiquement et commercialement, elle est forte et peut jouer un rôle important pour essayer de trouver un équilibre et éviter que les tensions commerciales ne dégénèrent en confrontation.

#### Peut-on encore sauver l'OMC?

L'OMC n'est pas puissante en tant qu'organisation. C'est un en-

semble de règles, une table de négociations et un lieu où l'on peut régler les différends. Le monde a besoin d'une négociation politique entre les trois grands – les Etats-Unis, la Chine, l'Europe -, peut-être avec quelques autres. Nous devons nous adapter au fait que l'Etat chinois mène une politique industrielle active avec des moyens importants, et revoir les engagements existants au sein de l'OMC dans ce domaine pour s'assurer que cela ne fausse pas la concurrence.

#### **Comment comprendre** la position américaine?

Pour Donald Trump, qui est souvent le décideur solitaire dans ces dossiers, l'OMC, ce n'est pas important. Pour son représentant au commerce et pour son administration, elle peut être un instrument très utile à condition de ne pas être dévoyée. L'approche très politique et simpliste de Trump fait fi de l'utilité technique de l'OMC, mais il pourrait revenir à une attitude plus constructive ensuite. Pour l'instant, ce n'est pas le cas et les Etats-Unis font peser une menace existentielle claire et immédiate sur le système.

#### Quels bénéfices de la mondialisation peut-on faire valoir aux Européens tentés par le repli?

La mondialisation a permis des acquis extraordinaires en termes institutionnels, d'enrichissement, d'élargissement politique de l'Europe. Mais la vision politique de la mondialisation a beaucoup changé depuis la crise financière ; elle est plus marquée par l'accroissement des inégalités dans de nombreux pays, par les répercussions de la crise et par les réactions à l'immigration. La question de l'articulation entre la concurrence économique internationale et la souveraineté politique nationale est posée en des termes nouveaux. Mais une chose est sûre : il n'y a pas de pays riches fermés.

> PROPOS RECUEILLIS PAR CLAIRE GUÉLAUD ET MARIE DE VERGÈS

## Comment la société bretonne Lumibird veut devenir l'as des lasers

Marc Le Flohic prépare de nouvelles acquisitions pour transformer son groupe

n général, Marc Le Flohic manie les fibres, les diodes et les ions plutôt que les mots. Mais, pour attribuer un nouveau nom à son entreprise, ce docteur en physique s'est fait poète. Oubliez Keopsys, la société qu'il a créée en 1997, et Quantel, celle qu'il a absorbée en 2017. Place à Lumibird, «oiseau de lumière». «Dans ce nom, on entend le vent, l'espace, le voyage, la prise de hauteur...» C'est sous cette appellation, dévoilée mercredi 11 avril, que le fabricant breton entend prendre son envol et devenir un grand des lasers en Europe.

Alors que la France peine à transformer ses PME en groupes de bonne taille, l'aventure de Lumibird mérite attention. Surtout dans un secteur, la hightech, où l'industrie tricolore a connu tant d'échecs, à commencer par les déboires d'Alcatel et sa vente piteuse au finlandais Nokia, en 2015.

C'est justement à Lannion (Côtes-d'Armor), berceau français des télécoms où l'ancêtre d'Alcatel s'était implanté dès les années 1960, que Marc Le Flohic a fondé son entreprise de lasers. «La première année, j'étais tout seul, c'était très artisanal », raconte-t-il. Vingt ans plus tard, l'entreprise a bien grandi. La réussite de Keopsys lui a permis d'acheter Quantel, une société trois fois plus importante, mais plus fragile.

#### **Double attrait**

A 54 ans, Marc Le Flohic se trouve désormais à la tête d'un groupe qui emploie 400 personnes et devrait passer le cap des 100 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2018. En Bourse, l'ensemble vaut 150 millions d'euros, après un bond de 90 % en un an. Aux yeux des investisseurs, le nouveau Lumibird présente un double attrait. Tout d'abord, la fusion en cours avec Keopsys doit aider l'ex-Quantel à redresser ses comptes.

Selon l'analyste François Colli, de Genesta, le groupe pourrait dégager une solide marge nette représentant 10 % du chiffre Le laser peut être intégré comme capteur dans les véhicules autonomes, un domaine en plein décollage

d'affaires en 2019, alors que Quantel était seulement à l'équilibre en 2016. Ensuite, et surtout, derrière Lumibird scintillent les lumières du marché des lasers. Car cette technologie inventée dans les années 1960 est loin d'avoir dit son dernier mot. «Le laser a eu énormément de mal à sortir du laboratoire pour devenir un objet industriel, explique M. Le Flohic. Mais, à présent, les appareils sont fiables, robustes, ils résistent aux chocs et leur prix a chuté. Ils ont beaucoup de potentiel.»

Au-delà de leur utilisation pour souder ou découper des métaux – la grande spécialité du leadeur américain IPG -, les lasers peuvent aider à mesurer le vent pour orienter les pales des éoliennes ou vérifier l'absence d'obstacles sur les voies devant les TGV. Ou encore être intégrés comme capteurs dans les véhicules autonomes, un domaine en plein décollage. C'est aussi grâce à des lasers montés sur des drones qu'un réseau de cités mayas a été récemment découvert sous la jungle du Guatemala.

Au total, le marché mondial a bondi de 18 % en 2017, à 12,4 milliards de dollars (10,1 milliards d'euros), selon le cabinet Strategies Unlimited. Et le mouvement devrait se poursuivre. Pour profiter au mieux de cet essor, Marc Le Flohic prépare de nouvelles acquisitions. «Dans notre secteur, ce ne sont pas les gros qui avalent les petits, mais les plus rapides qui mangent les plus lents », observe le PDG. Bien décidé à faire de Lumibird un volatile très véloce.

DENIS COSNARD

## Vers un changement de direction à la tête de Volkswagen

L'actuel PDG du groupe automobile, Matthias Müller, devrait céder son poste au patron de la marque Volkswagen, Herbert Diess

BERLIN - correspondance

est un de ces revirements inattendus et brutaux dont Volkswagen (VW) a le secret. Mardi 10 avril, en début d'après-midi, le groupe automobile a annoncé dans un communiqué laconique «de probables changements dans sa structure de direction», dont «un remplacement possible du président du directoire ». Les grands quotidiens économiques allemands ont immédiatement traduit: selon leurs informations, Matthias Müller, actuel PDG du groupe, devrait quitter son poste et être remplacé par Herbert Diess, actuel patron de la marque Volkswagen. Ces changements devraient être entérinés lors d'un conseil de surveillance, vendredi 13 avril.

La décision surprend l'ensemble des observateurs. Matthias Müller était arrivé à la tête du groupe en septembre 2015, juste après la démission de Martin Winterkorn suite au scandale des moteurs diesel aux performances manipulées. L'ancien patron de Porsche affiche un bilan étincelant : en trois ans, il est parvenu à gérer les suites du scandale et à ramener son groupe au sommet. Mi-mars, lors de la conférence de presse annuelle, il a présenté les meilleurs résultats de l'histoire de Volkswagen : le chiffre d'affaires, les ventes et le résultat opérationnel, malgré les coûts des suites de l'affaire du diesel, ont atteint en 2017 des valeurs inégalées. VW peut à nouveau disputer le titre de premier constructeur automobile mondial à l'Alliance Renault-Nissan-Mitsubishi.

A la tête de l'énorme paquebot Volkswagen, il s'est appuyé sur la crise pour amorcer une série de réformes d'ampleur. Sur le plan organisationnel, il a réformé un groupe jusqu'ici ultra-centralisé. Sur le plan industriel, il a lancé une vaste stratégie d'électrification des gammes et d'investissement dans les services à la mobilité. «Nous sommes de nouveau à l'offensive, et nous allons le rester», avait-il déclaré. Mais l'offensive devrait se poursuivre sans lui. Malgré ses résultats, Matthias Müller paye apparemment son franc-parler et ses manières peu diplomatiques, qui ont plusieurs fois suscité des polémiques au cours de son mandat.

#### «Toujours un pied en prison» Le dernier esclandre date de mars,

où il s'est agacé des débats sur le niveau de son salaire – 10 millions d'euros pour l'année record 2017. Il avait alors justifié cette rémunération dans les colonnes du Spiegel en expliquant qu'en tant que dirigeant d'une entreprise de cette taille « on avait toujours un pied en prison ». A la question de savoir si le politique devait intervenir pour limiter le salaire des patrons à 5 millions d'euros par an, il avait répondu: «Nous avons déjà eu cela en Allemagne sous la forme de la RDA. Là aussi, tout était réglé [politiquement].»

Ces déclarations avaient choqué Stefan Weil, le ministre-président du Land de Basse-Saxe, actionnaire à 20 % du groupe. «Comparer la limitation des salaires avec la situation en RDA est totalement aberrant», avait déclaré M. Weil à la presse. Depuis plusieurs mois, ce membre influent du conseil de surveillance ne cachait plus son agacement sur le manque de sens politique de Matthias Müller à la tête de la première entreprise allemande. Le rival de Matthias Müller, le très ambitieux Herbert Diess, s'est apparemment appuyé sur ces maladresses de communication pour avancer ses pions. Il a su convaincre le conseil de surveillance qu'il était le meilleur candidat pour prendre les commandes du groupe et incarner l'ère du renouveau après celle de la gestion du scandale.

Le Bavarois d'origine, âgé de 59 ans, est arrivé chez Volkswagen il y a trois ans seulement, après

Malgré ses très bons résultats, **Matthias Müller** paye son franc-parler et ses manières peu diplomatiques

avoir fait toute sa carrière chez BMW. La presse raconte qu'il n'a quitté le constructeur bavarois que lorsqu'il a compris qu'il ne pourrait jamais prendre le pouvoir à Munich face au PDG actuel, Harald Krüger. Il avait alors accepté l'offre de Martin Winterkorn, ancien PDG de VW, de venir à Wolfsburg pour redresser la marque cœur du groupe. M. Diess a pris ses fonctions trois mois avant le déclenchement du dieselgate. Une chance inouïe: c'est trop tard pour porter la responsabilité de la manipulation des moteurs, mais assez tôt pour acquérir l'expérience de la gestion des suites de ce scandale historique.

En trois ans, Herbert Diess a mis en place un ambitieux plan de réduction des coûts, accompagné de 30000 suppressions de postes dans le monde. Une tâche hautement délicate dans une entreprise historiquement marquée par la toute-puissance du conseil d'entreprise et du syndicat IG Metall. Durant la négociation de ce plan, Herbert Diess n'a pas hésité à aller au conflit avec le président du conseil d'entreprise de VW (Betriebsrat), Bernd Osterloh. Au terme d'un long bras de fer, ces deux caractères trempés ont fini par s'entendre. Sans le soutien du premier représentant des salariés, Herbert Diess n'aurait jamais pu s'imposer comme candidat crédible à la direction du groupe.

Herbert Diess a aussi su convaincre la famille Piëch-Porsche, actionnaire majoritaire du groupe. Selon les informations de la presse allemande, M. Diess devrait reprendre tous les mandats de Matthias Müller au sein de la société mère de VW, Porsche SE, qui a également annoncé il y a quelques jours des bouleversements dans ses structures. La prochaine assemblée générale de la société devrait voir l'arrivée au pouvoir d'une nouvelle génération au sein de la puissante holding.

Mardi, la Bourse a accueilli positivement l'annonce des changements chez VW: le titre a bondi de 5%, plaçant le constructeur en tête des titres du DAX, l'indice de référence de la place de Francfort. ■

CÉCILE BOUTELET

## Paroles de fonctionnaires

u'on ne lui dise pas qu'une infirmière de l'Education nationale s'ennuie! « Même une journée ordinaire est intense», assure Chrystelle Brûlé. L'infirmière voit des centaines d'élèves presque quotidiennement, par exemple ceux qui sont diabétiques insulino-dépendants. Il y a ensuite ceux qu'elle ne voit que ponctuellement – petite grippe, chute en sport... – et enfin ceux qui «n'ont peut-être pas de grosse pathologie, mais souvent bien des vagues à l'âme, des inquiétudes d'adolescent et des questions existentielles: ça fait des discussions intenses dont je sors vidée ».

#### **IMAGES GALVAUDÉES**

Ce que Marie-Hélène Perruchot préfère dans son travail d'ingénieure d'études à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), c'est partager ses recherches avec la communauté scientifique. Elle travaille sur la culture de cellules souches prélevées sur des porcs et cherche à comprendre les mécanismes qui font que la cellule se transforme en muscle ou en gras. «La réponse a de l'importance pour beaucoup de monde: l'éleveur qui veut rentabiliser sa production, les consommateurs qui veulent de la viande de qualité, le voisin de la ferme qui veut éviter les nuisances des rejets. Ce n'est pas une histoire pour se distraire!»

Ces témoignages tirés du recueil L'Autre Trésor public, réalisé par la CFDT-Fonctions publiques, mon-



L'AUTRE TRÉSOR **PUBLIC** 

**CFDT Fonctions** publiques, Ed. de l'Atelier, 176 pages. 11 euros

trent que fonctionnaire n'est pas un métier, pas plus qu'agent public ou contractuel de la fonction publique: tous ceux et celles qui ont ces qualités « ont avant tout des prénoms, des noms, des visages que nous côtoyons tous les jours et des métiers auxquels nous avons affaire tout au long de notre vie », souligne Mylène Jacquot, secrétaire générale de la CFDT-Fonctions publiques. L'ouvrage donne la parole à trente agents qui racontent leur travail de façon concrète et balaient les images galvaudées sur la fonction publique.

Les débuts de ce quinquennat ont été «particulièrement pénibles pour les fonctionnaires », avec un discours dominant qui «ne cite la masse que pour mieux en dénoncer le poids prétendument exorbitant», regrette Mylène Jacquot, tout en rappelant que le niveau de l'emploi public en France est comparable à celui des pays dont le niveau économique est proche de celui de la France. Enfin, l'ouvrage souligne «que toute opération de transformation publique, aussi légitime soit-elle, n'est

MARGHERITA NASI

## Le casse-tête du prélèvement à la source

Comment les entreprises se préparent à cette réforme qui entre en vigueur au 1er janvier 2019

ncore du boulot en plus pour nous. L'administration ne comprendra donc *jamais* », grogne ce patron d'une société d'édition d'une dizaine de salariés. «Ce n'est pas une surprise, nous sommes prêts», déclare, au contraire, ce DRH d'un groupe de services... Deux avis diamétralement opposés face à la petite révolution qui se prépare pour le 1er janvier 2019, quand les entreprises vont devenir les collecteurs de l'impôt sur le revenu de leurs salariés, avec le prélèvement à la source (PAS).

Décidée sous François Hollande, cette réforme a été confirmée par le président Emmanuel Macron, même si son application a été différée d'un an. Dans les entreprises, bon gré mal gré, on s'y prépare... au moins dans les plus grandes. Pour les services paie, une partie du travail a déjà été effectuée avec la mise en place de la déclaration sociale nominative (DSN), généralisée depuis le 1er janvier 2017, un document mensuel et dématérialisé regroupant toutes les formalités adressées par les entreprises à l'administration, notamment l'Urssaf, via le site Net-entreprises.

C'est en se connectant sur ce portail que les entreprises connaîtront le taux de prélèvement de l'impôt pour chacun de leurs salariés. «L'expérience de la mise en place de la DSN nous a bien servi», explique Benoît Serre, DRH de la Macif (11000 salariés) et vice-président de l'Association nationale des DRH. La direction générale des finances publiques (DGFIP) a



STÉPHANE KIEHL

veillé à rassurer les entreprises, notamment les PME, en essayant d'anticiper les problèmes. Une charte de partenariat a été signée avec les éditeurs de logiciels de paie; un comité de suivi associant les entreprises a été institué; un kit explicatif est progressivement distribué; enfin, une phase test avec des entreprises volontaires est également en cours.

«Tout cela est très bien, tempère Malika Bouchehioua, DRH du groupe Derichebourg Multiservices (29000 salariés), mais on a déjà dû refonder notre système de paie avec la DSN, et voilà que ça recommence avec le PAS. Sans parler du fait qu'il nous faut former le service paie à cette nouvelle mission. C'est une succession de surcoûts. Une fois encore, on se décharge sur les entreprises.»

#### «Ça va être violent»

**Francis Kessler** 

de conférences

Paris-I-Panthéon-

à l'université

Sorbonne

est maître

Mais ce sont surtout les réactions des salariés, lorsqu'ils vont découvrir leur salaire net d'impôt, qui inquiètent les entreprises, d'autant que les comparaisons ne vont pas manquer entre collègues. Beaucoup de responsables

craignent le «choc psychologique» que va représenter la baisse du salaire net mensuel. «Pour certains, ça va être violent, reconnaît Benoît Serre, surtout pour ceux qui ont déjà une retenue à la source, par exemple pour payer une pension alimentaire. On s'attend donc à des demandes d'avances, voire à des revendications salariales.»

Après avoir rempli leur déclaration de revenus 2018 portant sur l'année 2017, les salariés connaîtront cet été leur taux d'imposition personnalisé. C'est lui qui figurera sur la feuille de paie de janvier 2019, sauf pour les personnes qui auront opté pour un « taux neutre ». Jérôme Bouron, le DRH du groupe de services SOS (16000 salariés) explique: «Nous réfléchissons à une préfiguration du PAS à l'automne 2018, qui consisterait à indiquer sur le bulletin de salaire le montant du prélèvement qui aurait été acquitté si le PAS avait été en vigueur. » De son côté, le DRH d'une autre entreprise de services de 1300 salariés entend «organiser des sessions où un expert répondra aux questions des salariés ».

Les sociétés de conseil se mobilisent, quant à elles, pour leurs entreprises clientes. Stéphanie Riou-Bernard, avocate fiscaliste chez Francis Lefebvre, indique que son cabinet va proposer une « offre variée, allant de la rédaction d'une note d'information à destination des salariés à l'instauration d'une hotline pour répondre aux questions précises ». Reste que, dans les très petites entreprises, tous ces moyens n'existent pas. D'où la campagne d'alerte lancée par l'U2P (artisans et professions libérales)...

Autre souci: la confidentialité. «Le nombre de salariés qui opteront pour le taux neutre sera un indicateur du degré de confiance qui règne», explique un DRH. Aussi, de nombreuses entreprises ontelles martelé à leurs services RH que la discrétion et le secret sur le taux d'imposition devaient être la règle. D'autant que des sanctions pénales sont prévues en cas de non-respect. Dans l'ensemble, les entreprises anticipent quelques mois difficiles avant que les choses rentrent dans l'ordre. ■

JEAN-CHRISTOPHE CHANUT

#### **QUESTION DE DROIT SOCIAL**

## La grève des cheminots est-elle licite?

e droit de grève prévu par le droit international ratifié par la France est, aux termes de l'alinéa 7 du préambule de la Constitution, un droit constitutionnel «qui s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent ». Ce droit individuel qui s'exerce collectivement conduit à la suspension de la relation de travail et de la rémunération jusqu'à la fin du mouvement. Précision: tout licenciement prononcé du seul fait de la grève est nul de plein droit.

Ce droit de grève n'est cependant pas absolu. Il doit, selon la jurisprudence, impliquer «un arrêt total du travail en vue de faire aboutir des revendications professionnelles». Tout mouvement qui ne répond pas à cette définition n'est pas une grève et conduit à la perte des protections qui y sont attachées. Tel est le cas de l'exécution partielle ou volontairement défectueuse du travail. De facon constante, la chambre sociale de la Cour de cassation estime, en ce cas, « qu'il n'y a pas arrêt de travail quand le travail est exécuté au ralenti ou dans des conditions défectueuses ». Appelées « grèves perlées », ces différentes situations sont requalifiées par les tribunaux en exécution fautive du contrat de travail pouvant donner lieu à une sanction disciplinaire.

A l'inverse, en 2011, la Cour a jugé « que des arrêts courts et répétés, quelque dommageables qu'ils soient pour la production, ne peuvent, en principe, être considérés comme un exercice illicite du droit de grève». Cette formule laisse ouverte la possibilité de l'abus de faire grève. La haute juridiction avait

ainsi déjà précisé (arrêt du 18 janvier 1995) que «ce n'est qu'au cas où la grève entraîne ou risque d'entraîner la désorganisation de l'entreprise qu'elle dégénère en abus ». Une telle désorganisation n'a, au vu du caractère de droit fondamental de la grève, que rarement été acceptée par les tribunaux.

#### Pas une « grève tournante »

Tout juste peut-on exhumer un arrêt de 1988 dans lequel il a été considéré qu'une « grève est illicite dès lors que les arrêts répétés de travail ne sont pas généralement affichés au sein de l'entreprise, ni portés, par quelque moyen que ce soit, à la connaissance de l'employeur, qu'ils perturbent gravement l'organisation de l'entreprise et que le préjudice en résultant excède celui qui provient normalement de l'exercice d'une grève continue ou même de débrayages contrôlés». Mais cet arrêt est antérieur à l'ordonnance de 2007 qui oblige les organisations syndicales représentatives du secteur public à ne déclencher la grève qu'après un préavis de cinq jours, qui doit être utilisé pour négocier avec l'employeur.

Le mouvement des cheminots ne pouvant être assimilé à une « grève tournante », «affectant par échelonnement successif ou par roulement concerté les divers secteurs ou les diverses catégories professionnelles d'un même établissement ou service ou les différents établissements ou services d'une même entreprise ou d'un même organisme », interdite dans le service public, la tactique retenue est, en l'état actuel du droit, licite.



DÈS LE 12 AVRIL CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX www.CollectionMathsLeMonde.fr

## Dominique Bussereau «La SNCF ne doit pas se tromper de siècle »

Pour l'ancien secrétaire d'Etat aux transports, la réforme proposée est certes à hauts risques sociaux, mais courageuse et nécessaire

#### Par DOMINIQUE BUSSEREAU

amais, dans le conflit social actuel, la jolie formule de Louis Armand n'aura été autant d'actualité: «Le chemin de fer sera le moyen de transport du XXIe siècle, s'il parvient à survivre au XX<sup>e</sup> siècle », disait ce « patron » emblématique de la SNCF de 1949 à 1958. Aujourd'hui, partout dans le monde, on construit des lignes à grande vitesse et de fret, des réseaux métropolitains; jamais la SNCF, les acteurs du transport public français et nos industries ferroviaires n'ont été autant prisés en Europe, aux Etats-Unis, en Asie et Océanie. Et pourtant jamais le matraquage de la SNCF n'a été aussi fort.

Notre système ferroviaire est à la croisée des voies, avec une douloureuse interrogation: le retour au siècle dernier et au conservatisme, ou la marche accélérée vers la modernisation et la meilleure satisfaction de ses clients. La réforme proposée par le gouvernement d'Edouard Philippe est puissante, à hauts risques sociaux, mais courageuse, déterminée et surtout déterminante.

Après cinq années de quasi-immobilisme, la marche à franchir est haute, et il n'existe pas de paliers intermédiaires. Trois grands dossiers sont sur la table: l'ouverture à la concurrence, la réorganisation de la SNCF, la vie professionnelle de ses agents – que l'on résume parfois trop sommairement au débat sur le statut des cheminots

Tous ces dossiers sont ouverts depuis longtemps. Je les ai eus en charge au gouvernement avec Nicolas Sarkozy et Jacques Chirac, sans que, parfois, les décisions essentielles aient pu être prises, du fait de la crise financière de 2008 pour l'un ou par un choix de modération pour l'autre.

Ne plus embaucher au statut? Les dirigeants de la SNCF m'en parlaient déjà il y a dix ans. Réformer les structures de la SNCF, tirer toutes les conséquences des décisions européennes? C'était écrit dans les programmes d'Alain Juppé et de François Fillon, lors de la primaire de la droite et du centre en 2016. Alors, aujourd'hui, il faut trancher.

#### LE RAIL ANGLAIS: UN EXEMPLE

Depuis la directive européenne 91-440, tous les «paquets» ferroviaires adoptés par l'Union européenne sont allés dans la même direction. La loi de février 1997 créant Réseau ferré de France a tracé le chemin, même si les gouvernements socialistes ont traîné, freiné, tergiversé. Le gouvernement d'Edouard Philippe doit néanmoins mieux expliquer que la France ne se plie pas à des oukases européens et

« APRÈS CINQ ANNÉES **DE QUASI-IMMOBILISME,** LA MARCHE À FRANCHIR **EST HAUTE, ET IL N'EXISTE PAS DE PALIERS INTERMÉDIAIRES** »

démontrer à nos concitoyens que des améliorations en découleront.

Prenons trois exemples.

D'abord, la libéralisation du transport aérien. Autrefois réservé à une clientèle réduite et aisée, l'avion est devenu un mode de transport massifié et toujours moins coûteux. Les jeunes Français de toutes conditions découvrent l'Europe ou New York grâce à des compagnies à bas coûts. Nos compatriotes ultramarins (sauf dans le Pacifique) ont le choix entre de nombreuses compagnies pour rallier la métropole. Le monopole d'Air France n'est plus qu'un souvenir, et la compagnie a dû entamer en conséquence une profonde mutation dont les soubresauts actuels montrent qu'elle n'est pas achevée.

Dans le domaine ferroviaire, au contraire des bobards assenés, la libéralisation britannique, après avoir été un triste repoussoir, fait aujourd'hui du rail anglais un exemple de modernité et de sécurité.

Dans nos agglomérations, la concurrence est forte grâce aux délégations de service public. Keolis, Transdev, RATP-Dev peuvent y gagner ou y perdre des marchés de transports publics. Les élus choisissent la meilleure offre pour leurs concitoyens, mais l'emploi des traminots, chauffeurs de bus, etc., n'est pas remis en cause.

#### PRIVILÉGIER LE MÉRITE

La loi d'août 2014 a enkysté notre système ferroviaire: certes, le transfert des agents des infrastructures à SNCF Réseau fut une bonne décision, mais pourquoi avoir recréé un système pyramidal avec à son sommet un établissement public industriel et commercial (EPIC) boursouflé et potentiellement anticoncurrentiel?

Il est donc sain de transformer ces EPIC en sociétés anonymes, naturellement à ce 🔋 jour publiques, pour aller au bout d'une logique d'efficacité. Il est indispensable de des départements de France

créer une SA indépendante Gare et connexions ou mieux encore de la filialiser au sein de SNCF Réseau. Les gares de France, en tout cas les grandes et moyennes, ont vocation à vivre sept jours sur sept, à accueillir tous les services commerciaux ou publics de proximité, à être des lieux de vie au cœur des villes ou des agglomérations, et non des cathédrales techniciennes. Mais il serait dommage que le gouvernement en vienne in fine à choisir le modèle d'une SNCF unifiée et intégrée à l'instar de la Deutsche Bahn, Réseau et Mobilité n'étant que de simples filiales et non des entités indépendantes: ce serait alors une pâle copie de la loi de 2014.

Fils et petit-fils de cheminots, j'en connais la symbolique du statut. Il ne faut pas le supprimer pour les nouveaux entrants dans un seul but d'affichage politique, mais prouver qu'il ne correspond plus aux besoins d'aujourd'hui. La SNCF doit épouser les caractéristiques nouvelles du monde du travail, permettre la polyvalence, la mobilité et une meilleure productivité, briser le confort de l'avancement automatique pour privilégier le mérite.

Cela nécessitera d'offrir aux nouveaux salariés, qui ne seront plus entourés de ce cocon protecteur mais paralysant, des salaires plus rémunérateurs et de réelles possibilités de carrières. Sinon, la SNCF peinera à recruter. Je souhaite donner raison à Louis Armand, car les Français et les cheminots méritent mieux que ce qui se passe actuellement!

**Dominique Bussereau** est un ancien secrétaire d'Etat chargé des transports (2002-2004 puis 2007-2010). Il est président (ex-Républicains) du conseil général de Charente-Maritime et de l'Assemblée

#### LE CONTEXTE

#### « NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE»

séquence de deux jours de grève à la SNCF, dimanche 8 et lundi 9 avril, les députés poursuivaient l'examen du projet de loi «pour un nouveau pacte ferroviaire»,

commencé lundi avec sa présentation par la ministre des transports, Elisabeth Borne. Les députés ont voté, dès lundi soir, le principe d'une transformation de la SNCF en «société nationale à capitaux publics». Le président de la République prendra la parole notamment sur le sujet jeudi au journal de 13 heures de TF1, alors qu'une troisième séquence de grève devrait avoir lieu les vendredi 13 et samedi 14 avril.

## Le fantasme bien commode de l'« emploi à vie »

Le statut de la SNCF ne l'empêche pas de se séparer de ses salariés, ni plus ni moins que toute entreprise, explique le juriste Vincent Bonnin

#### Par VINCENT BONNIN

ans le débat sur la réforme de la SNCF, une formule fait forte impression: l'«emploi à vie». Elle laisse supposer qu'un cheminot est, dès son embauche, assuré d'atteindre la retraite sans incident de carrière, et qu'il conviendrait de revenir sur ce privilège désormais obsolète, en des temps de mobilité plus ou moins subie par les autres travailleurs.

Pourtant, un agent statutaire de la SNCF peut perdre son emploi, à des conditions qui ne sont pas si éloignées du droit commun. La différence réside moins dans le statut que dans les pratiques de l'entreprise.

Selon le code du travail, un salarié, quel qu'il soit, peut perdre son emploi pour des motifs personnels ou pour un motif économique - non personnel. C'est aussi le cas des cheminots.

#### **DES RÈGLES DISCIPLINAIRES**

D'abord, ils peuvent être fautifs. Des règles disciplinaires sont fixées par le chapitre 9 du statut de la SNCF. La «révocation» - qui correspond au licenciement selon le droit commun – est prévue à l'article 3 du paragraphe7 de ce chapitre en cas de «faits araves entachant la probité ou les bonnes mœurs». Sa formulation écarte certes bien des cas d'éviction s'appliquant dans nombre d'entreprises. Mais celles-ci ont chacune leur ordre disciplinaire. Par exemple, un juron proféré sur un chantier du bâtiment ne produira pas les mêmes effets que lors de la réception d'un hôtel de luxe devant les clients... Certaines branches d'activité. comme la banque, l'assurance, les établissements médico-sociaux, ajoutent des garanties conventionnelles à celles du code du en droit à l'université de Poitiers

travail afin d'éviter les licenciements arbitraires. Faudrait-il considérer que ces avantages sont également indus? Ce serait oublier que les entreprises et les branches sont constituées de métiers créant des identités professionnelles, ainsi que des communautés de travail qui ont leur mot à dire sur l'éviction de l'un des leurs.

Un agent peut aussi être déclaré physiquement inapte. Le chapitre 12 du statut permet la «réforme» d'un cheminot que la maladie ou l'infirmité rendrait incapable de rester dans l'entreprise. Si le risque de rupture du contrat de travail reste plus limité qu'ailleurs, ce n'est pas en raison de règles particulièrement protectrices, mais parce que l'importance de l'effectif de l'entreprise et la diversité de ses métiers offrent plus de possibilités d'offrir un poste adapté, comme l'impose d'ailleurs le code du travail.

Enfin, la SNCF supprime bel et bien des emplois. De 1995 à 2015, son effectif est passé de 181000 à 147000 agents, statutaires ou non. Certes, le statut ne prévoit pas de licenciement pour motif économique. Mais le droit commun impose depuis plus de vingt-cinq ans une obligation de reclassement, d'autant mieux appliquée que l'entreprise compte de nombreux emplois. A l'inverse, les «changements de résidence d'office » prévus à l'article 3 du chapitre 8 du statut correspondent souvent à des mutations consécutives à des suppressions d'emploi et peuvent aboutir à des démissions en cas de refus de l'agent. De même, les ruptures conventionnelles de contrat de travail, qui se substituent dans nombre d'entreprises aux licenciements, sont aussi utilisées chez les cheminots.

Le débat sur l'« emploi à vie » escamote la principale caractéristique de la SNCF: sa capacité de faire évoluer son personnel en son sein, tout en disposant des moyens de réduire ses effectifs. Il agite un fantasme destiné à justifier le démantèlement en cours.

Vincent Bonnin est maître de conférences

## Le train, meilleur allié du climat et de la qualité de l'air

L'actuel projet de réforme de la SNCF va à l'encontre des engagements environnementaux du gouvernement, selon les ingénieurs centraliens Elwyn Sirieys et Pascal Da Costa

## et PASCAL DA COSTA

a CGT, l'UNSA et la CFDT ont annoncé deux jours de grève sur cinq pendant trois mois, avec la volonté de faire reculer le gouvernement sur le projet de suppression du statut de cheminot. S'il existe un point commun entre les revendications des opposants à la réforme de la SNCF et les recommandations du rapport Spinetta, remis le 15 février au premier ministre, Edouard Philippe, c'est bien la part belle faite aux préoccupations d'ordre purement économique: ouverture à la concurrence, fin des régimes spéciaux, etc.

Hasard du calendrier ou non, le Conseil économique, social et environnemental a émis, le 28 février, un avis alarmant sur l'application de la loi de transition énergétique votée en 2015. Les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici à 2030 et de 75% à l'horizon 2050 seront inatteignables en l'absence d'investissements majeurs, notamment dans les alternatives au transport routier individuel.

Or, de toutes les critiques adressées au projet de réforme, le respect de l'environnement est celle dont on parle le moins. Notre réseau ferroviaire est pourtant un atout majeur dans la lutte contre le réchauffement climati-

Par ELWYN SIRIEYS qualité de l'air dans nos métropoles. En 2017, le secteur des transports représentait 39% des émissions de gaz à effet de serre et 96% pour le CO2 (d'origine routière essentiellement). D'après la stratégie de développement de la mobilité propre, créée en 2016 par la loi de transition énergétique, alors que le réseau ferroviaire représente près de 10 % du volume de transports sur le territoire métropolitain, il n'est à l'origine que de 0,52% du CO2 imputable aux transports et de 6% des émissions de particules fines de type PM10.

#### PRÉSERVER L'ATTRACTIVITÉ

En zone urbaine et périurbaine, les tramways et RER émettent chacun moins de 5 grammes de CO2 par voyageur au kilomètre, contre 125 grammes pour les bus. En zone interrégionale, les TGV émettent environ 50% de CO2 de moins que les cars et 80% de moins que les véhicules individuels. En zone régionale, le constat est plus mitigé puisque les TER émettent 50% de plus de CO<sub>2</sub> que les cars. Ceci s'explique par le fait que seule la moitié des voies ferrées françaises sont électrifiées, ce qui nécessite, d'après les chiffres de la SNCF, l'emploi de 163 « autorails grande capacité» thermiques et 326 hybrides. Or, depuis une dizaine d'années, une partie de ces trains hybrides roulent au diesel, même sur les voies élecque et, plus localement, pour la trifiées, car la formule est jugée le même établissement

économiquement plus rentable par les régions.

Deux trajectoires s'offrent donc au gouvernement concernant l'avenir du réseau: faut-il investir massivement dans la modernisation des petites lignes ou tout simplement abandonner le ferroviaire en zones peu denses? Le premier ministre a déclaré ne pas envisager la fermeture «depuis Paris » de ces petites lignes, mais, avec l'ouverture partielle à la concurrence, les régions n'auront plus guère le choix.

Ce second scénario est d'autant plus crédible que la ministre des transports, Elisabeth Borne, travaille à un plan de désenclavement routier sur dix ans, au cœur de la future loi d'orientation sur les mobilités qui pourrait être annoncée en mai. Un report modal massif sur la voiture est à prévoir dans les zones régionales délaissées. Si l'on veut respecter nos engagements climatiques, il est crucial que ce report se fasse vers des modes de transport propres ou électriques. La préservation de l'attractivité des villes et villages concernés devra aussi passer par l'implantation de lignes régulières de transports collectifs propres.

Jusqu'à l'annonce finale du contenu de la réforme de la SNCF et de la loi sur les mobilités, la porte reste ouverte pour une prise en compte réelle des moyens de développer une mobilité propre et durable.

Elwyn Sirieys est élève ingénieur à Centrale Supélec Pascal Da Costa est enseignant-chercheur dans

## Face à des missions étendues, la CNIL revendique davantage de moyens

En 2017, la Commission nationale de l'informatique et des libertés a enregistré un nombre record de plaintes et une forte croissance de la fréquentation de son site Internet

a Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) publie mardi 10 avril son bilan d'activité, à un moment charnière pour l'organisation. Fondée il y a tout juste quarante ans, c'est pour elle l'occasion de constater le chemin parcouru.

En quatre décennies, la CNIL est devenue «une marque reconnue», estime sa présidente, Isabelle Falque-Pierrotin, qui en veut pour preuve le nombre record de plaintes enregistrées par l'organisation en 2017 (8360 au total) et la fréquentation inégalée de son site Internet. «L'augmentation significative du nombre de plaintes depuis trois ou quatre ans illustre à la fois la numérisation croissante de nos sociétés et le besoin exprimé par les acteurs privés et publics d'une plus grande compréhension de ces enjeux. A cet égard, la CNIL est identifiée comme un interlocuteur de confiance», estime la dirigeante de l'institution.

L'occasion aussi de se projeter vers l'avenir et les nouveaux défis que pose, entre autres, le développement des objets connectés et de l'intelligence artificielle. Dans un monde où les données circulent de plus en plus massivement, Mme Falque-Pierrotin pointe le « potentiel d'asservissement des individus que recèle le numérique».

Dans ce contexte, la responsable mise beaucoup sur l'entrée en vigueur, le 25 mai, du règlement européen pour la protection des données (RGPD). Celui-ci va radicalement changer les modes d'action de la CNIL et ses capacités de sanctions, qui vont être décuplées, avec des amendes qui pourront aller jusqu'à 4 % du chiffre d'affaires des entreprises condamnées. La mise en œuvre du RGPD a été le grand chantier de la CNIL au cours de l'année écoulée et restera encore le sujet prioritaire de l'institution dans les mois à venir.

#### « Un gage de crédibilité »

«C'est une énorme marche à franchir, autant en interne, où il a fallu se réorganiser, former les gens pour qu'ils montent en compétence, mais aussi en externe, pour accompagner le plus grand nombre dans cette transformation», explique Isabelle Falque-Pierrotin. Ce nouveau règlement sur la protection des données est longtemps resté hors des radars des entreprises et des administrations. La Commission s'est employée à ce que chacun se saisisse du sujet.

#### La CNIL mise sur l'entrée en vigueur, le 25 mai, du règlement européen pour la protection des données

M<sup>me</sup> Falque Pierrotin a multiplié les interventions pour faire connaître et défendre une réforme, censée rassurer les consommateurs sur l'usage que les entreprises peuvent faire de leurs données. La CNIL s'est également appuyée sur des «têtes de réseau» (organisations professionnelles, groupement de collectivités locales) pour démultiplier son action de pédagogie et de formation sur le sujet. Elle a aussi créé tout une série d'outils de mise en conformité, mis en ligne sur son site.

La CNIL s'est par ailleurs montrée très active pour essayer de faire accepter par ses homologues européens l'interprétation française du règlement, qui valorise autant la sanction – « un gage de crédibilité », selon M<sup>me</sup> Falque Pierrotin - que l'accompagne-

ment bienveillant des entreprises pour en faire des champions de l'usage raisonné des données. «Il nous faut marcher sur ces deux pieds », plaide la présidente de la CNIL, qui souligne que ce parti pris «n'est pas complètement consensuel », au sein du collège des autorités européennes de régulation.

Même à l'échelle nationale, elle a dû se démener pour faire inscrire le RGPD dans le droit français... ce qui n'est toujours pas le cas. Faute d'accord entre le Sénat et l'Assemblée nationale - à la suite de l'échec de la commission mixte paritaire réunie vendredi 6 avril – le texte devra encore être soumis aux deux Chambres.

Entre l'inflation du nombre de plaintes et tout le travail entrepris autour du RGPD, se pose la question des moyens. Pour la présidente de la CNIL, dont l'institution est dotée d'un budget de 17 millions d'euros, il s'agit d'un sujet central: «Je le dis maintenant depuis un an: nos moyens sont insuffisants, on a atteint un point de rupture ». Isabelle Falque-Pierrotin souligne que «là où, dans des pays comparables à la France, nos homologues ont des équipes de 500 personnes, (...) nous n'en avons que 200 ».

VINCENT FAGOT

#### LES CHIFFRES

8360

C'est le nombre de plaintes reçues par la CNIL en 2017, en hausse de 8,5% par rapport à 2016. Elles ont surtout porté sur des demandes de suppression ou de rectification d'information en ligne (27%) ou des contestations face à des prospections commerciales non sollicitées.

Nombre de sanctions pécuniaires infligées en 2017 par la CNIL, dont une amende de 150 000 euros à l'encontre de Facebook, en mai. La CNIL reprochait à la société de Mark Zuckerberg d'avoir tracé des internautes «avec ou sans compte», à des fins de ciblage publicitaire. La CNIL a par ailleurs adressé 79 mises en demeure, visant What's App ou le système Admission post bac (APB).

#### 4,5 MILLIONS

C'est le nombre de visites enregistrées sur le site de la CNIL, en hausse de 59%.

(indice du niveau d'infraction) publié, mercredi 11 avril, par Gemalto, 2,6 milliards de dossiers ont été volés, perdus ou exposés en 2017 dans le monde, soit une augmentation de 88 % par rapport à 2016. Selon le leadeur mondial de la sécurité numérique, le vol d'identité s'est avéré le plus répandu et les tiers malveillants représentaient la première menace

SÉCURITÉ NUMÉRIQUE 2,6 milliards de dossiers volés ou perdus en 2017 Selon le Breach Level Index

CINÉMA

#### Demande de mesures concrètes contre le piratage des films

de cybersécurité l'année

dernière. Les entreprises

les plus concernées par ces

attaques proviennent des

secteurs de la santé,

et de la distribution.

des services financiers

Treize organismes professionnels du cinéma ainsi que Canal+, M6 et TF1 ont affirmé, mardi 10 avril. qu'ils ne signeront pas l'accord réformant la chronologie des médias, « tant que les pouvoirs publics ne s'engageront pas à adopter des mesures fortes et concrètes pour mettre fin à la destruction considérable de valeur tenant au piratage massif des œuvres cinématographiques » et audiovisuelles. Une nouvelle mouture de la réforme de la chronologie des médias leur a été soumise pour être avalisée avant la semaine prochaine. Faute d'accord, le gouvernement a menacé de légiférer.

### A Canal+, le retrait symbolique de Vincent Bolloré

L'homme d'affaires quitte la présidence du conseil de surveillance de la chaîne payante, qu'il avait prise en juin 2014

e changement est plus symbolique qu'opérationnel. Mais il a son importance, dans l'histoire écrite entre un patron aux méthodes musclées et une entreprise à l'image sensible: Vincent Bolloré quitte la présidence du conseil de surveillance de Canal+, a annoncé le groupe, mardi 10 avril.

Après avoir pris, en juin 2014, la tête du conseil de surveillance de Vivendi – à la suite de la revente à Canal+, deux ans plus tôt, de ses chaînes de télévision D8 et D17 -, le principal actionnaire avait, en septembre 2015, tenu à prendre les rênes de sa prestigieuse filiale Canal+, où il avait bousculé tous les programmes en clair et évincé les dirigeants en place depuis des années, Rodolphe Belmer et Bertrand Méheut.

M. Bolloré est remplacé à la présidence du conseil de surveillance de Canal+ par Jean-Christophe Thiery, l'un de ses proches, qui a effectué l'ensemble de sa carrière dans les médias du groupe Bolloré. Maxime Saada, précédemment directeur général, devient président du directoire de Canal+, en remplacement de M. Thiery. Il sera chargé de la direction opérationnelle de l'ensemble des activités du groupe.

« Vincent Bolloré nous a dit qu'il pensait que nous étions, à Canal+, sur la bonne voie et qu'il pouvait prendre un peu le large », explique au Monde M. Saada. «Nous ne sommes pas au bout du redressement de Canal+ en France. La route est longue. Mais, depuis septembre 2017, nous voyons une tendance très positive sur le nombre d'abonnés, avec un mois de mars exceptionnel. Nous avons retrouvé de la croissance. Et notre activité internationale va, elle, toujours

#### «Il n'a pas en soi vocation à diriger une filiale de filiale de son groupe»

**CHARLES BEDOUELLE** analyste chez Exane BNP Paris

très bien », ajoute le nouveau président du directoire.

Pour tenter d'enrayer l'hémorragie des abonnés en France et affronter la concurrence de nouveaux acteurs, tels que Netflix, pour le cinéma et les séries, ou BeIN Sports, pour le sport, Canal+ nouvelle formule a transformé ses offres en les assouplissant : il a mis fin à l'abonnement unique à 40 euros. Des accords de distribution ont également été noués avec les fournisseurs d'accès à Internet.

#### «La fin de l'acte I»

Si le chiffre d'affaires s'est stabilisé en 2017, à 5,25 milliards d'euros (+ 0,3 % sur l'année), le nombre d'abonnés directs dans l'Hexagone a continué à baisser: 300 000 en moins, pour un total de 4,95 millions. Certes, ce recul est compensé par ceux qui ont souscrit une offre auprès d'opérateurs comme Free et Orange (+ 189 000, à 3,1 millions d'abonnés fin 2017), mais ces derniers sont moins rentables.

C'est à l'étranger que le groupe enregistre ses plus fortes progressions, en particulier en Afrique avec une croissance de 693000 abonnés. Le redressement reste donc à confirmer, d'autant plus qu'à l'automne les abonnés ne verront plus les matchs de la Ligue des champions de football,

dont les droits sont désormais détenus par SFR (Altice).

Le retrait de Vincent Bolloré « marque la fin de l'acte I, le redressement du groupe Canal+ en France, qu'il estime désormais bien engagé», juge Charles Bedouelle, analyste chez Exane BNP Paris. «Canal+ était, dans l'esprit de Vincent Bolloré, l'enfant malade de Vivendi, il avait fait de son redressement un combat personnel. Mais il n'a pas en soi vocation à diriger une filiale de filiale de son groupe », souligne-t-il.

Une source syndicale relativise la portée réelle de ce départ : «Il reste quand même le premier actionnaire de Vivendi. Ca ne change pas grand-chose. Jean-Christophe Thiery et Maxime Saada ont tous les deux appliqué à la lettre la politique de Bolloré.» A l'avenir, il n'y a pas de raison de prévoir d'inflexion stratégique, d'autant que M. Bolloré restera membre du conseil de surveillance de Canal+.

Vincent Bolloré ne s'éloigne-t-il pas, aussi, car il a désormais d'autres urgences à gérer, particulièrement en Italie, où sa position dans Telecom Italia (TIM) est vivement contestée? «C'est sûr que cela doit jouer un rôle, reconnaît M. Saada. Depuis 2015, Canal+ a fait l'objet de beaucoup d'attention, celle-ci se focalise aujourd'hui un peu ailleurs. » Après la longue bataille judiciaire qui a fait échouer le projet d'alliance avec Mediaset, le groupe de médias de la famille Berlusconi, Vivendi voit son contrôle sur l'opérateur italien remis en cause par le fonds d'investissement activiste Elliott. Ce nouveau front sera un des sujets chauds de l'assemblée générale de Vivendi du 19 avril. ■

ALEXANDRE PIQUARD **ET FRANÇOIS BOUGON** 

